

28 mai 2010

NUMÉRISATION DES SALLES DE CINÉMA**UN DIALOGUE EST INDISPENSABLE SUR LES TERRITOIRES**

L'ensemble de la filière du cinéma fait face à une mutation technologique appelant une réorganisation de son fonctionnement tant au niveau de la distribution que des salles. Le réseau des salles françaises est unique au monde par la densité de sa couverture du territoire. Face à l'investissement nécessaire pour le passage à la projection numérique, les plus fragilisées sont les petites et moyennes salles (moins de 400 000 entrées par an). Ces exploitants gèrent près de la moitié des 5000 écrans français et couvrent 77% des territoires. Une très large majorité d'entre eux bénéficient du soutien à divers titres des collectivités territoriales.

Il apparaît de plus en plus clairement que l'investissement pour la projection numérique pour ces salles implique de la part des pouvoirs publics qu'ils jouent un rôle de régulateur dans le système de la mutualisation des coûts. C'est ce qu'avait anticipé le Comité des indépendants pour le numérique (CIN) et à sa suite le CNC, avant que ce dernier ne s'incline devant l'avis défavorable de l'Autorité de la concurrence à l'encontre de son projet de mutualisation.

Le CNC s'en trouve donc réduit à proposer une régulation du système économique par voie réglementaire, d'où un projet de loi déposé le 27 avril. Les sénateurs se sont emparés du sujet afin d'obtenir un vote aussi rapide que possible. A la lecture du texte proposé et face à l'intrication des enjeux commerciaux et artistiques, ce projet de loi laisse dubitatifs les milieux concernés et ne peut que s'en trouver sérieusement amendé. D'ailleurs, nombre d'organisations professionnelles proposent des améliorations.

Or, l'urgence est là. Déjà certaines salles franchissent le pas.

La FNCC, suivant l'avis des membres de sa commission cinéma, estime de son devoir de lancer un appel auprès des collectivités territoriales pour éviter, autant que faire se peut, toute précipitation qui laisserait des salles seules face à cette mutation technologique risquant de mettre en péril des équilibres économiques déjà fragiles.

La FNCC estime que les collectivités territoriales doivent favoriser sur leurs territoires un dialogue structurant avec les exploitants, pour faciliter dans un premier temps les principes de regroupements des petites et moyennes exploitations dans l'objectif du passage à la projection numérique.

La FNCC incite les communes et regroupements de communes à se tourner vers les Départements et les Régions avec les organisations professionnelles idoines afin de mettre en place des concertations territoriales en mesure d'aider les salles à la transformation des systèmes de projection. Elle souligne qu'il faut agir avec la plus grande efficacité afin que la période de transformation des systèmes de projection soit la plus courte possible au plan national.

La commission cinéma est présidée par Jean-François Burgos



le Bureau de la FNCC